Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTI ASSET CLIENT SOLUTIONS

AXA MILLESIMO SIGNATURES 2

Catégorie d'actions : AXA MILLESIMO SIGNATURES 2 (ISIN : FR0011306331) Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM est de permettre au porteur ayant souscrit des parts pendant la « Période de Souscription Privilégiée » (soit du lundi 15 octobre 2012 (inclus) au vendredi 10 mai 2013 (inclus)) de:

- bénéficier le lundi 10 mai 2021 (la « Date d'Echéance de la Garantie ») d'une valeur liquidative au moins égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes (la « Valeur Liquidative Garantie ») : (a) 100% de la valeur liquidative la plus élevée constatée pendant la Période de Souscription Privilégiée et (b) 85% de la valeur liquidative la plus élevée constatée durant la période comprise entre le lendemain de la fin de la Période de Souscription Privilégiée (inclus) et la Date d'Echéance de la Garantie (exclue) (le « Mécanisme de Cliquet »); et
- de participer partiellement à la performance d'un panier d'actifs risqués (le « Panier Risqué ») et d'un panier d'actifs non risqués (le « Panier Non Risqué »), dont la composition est détaillée dans la rubrique « politique d'investissement » ci-après.

Politique d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion et d'assurer la garantie à l'échéance, l'OPCVM est géré activement selon une stratégie d'assurance de portefeuille dont le principe consiste à faire varier dans le temps la proportion de l'actif net de l'OPCVM investie dans le Panier Risqué et dans le Panier Non Risqué. En général, plus le Panier Risqué enregistre des performances positives, plus la proportion des actifs de l'OPCVM investis dans le Panier Risqué peut être importante. Au contraire, si l'évolution du Panier Risqué est défavorable, la proportion de l'actif net de l'OPCVM investie dans le Panier Risqué diminue. La société de gestion peut toutefois, à tout moment, modifier la proportion entre le Panier Risqué et le Panier Non Risqué si elle anticipe des situations ou des risques particuliers. L'activation du Mécanisme de Cliquet, c'est-à-dire le mécanisme permettant de rehausser potentiellement le niveau de la Garantie à hauteur de 85% de la valeur liquidative la plus élevée constatée

Le Panier Risqué est exposé à des stratégies diversifiées et/ou des stratégies de recherche de performance décorrélée des marchés, en direct ou via des OPCVM pouvant être gérés par Carmignac Gestion et/ou Fidelity et/ou par des entités du groupe AXA. Le Panier Non Risqué est composé de produits monétaires et/ou obligataires.

après la Période de Souscription Privilégiée, peut réduire la proportion

L'OPCVM n'ayant pas d'indicateur de référence, le gérant n'aura aucune contrainte particulière d'investissement lié à un éventuel indice. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de l'OPCVM.

Indicateur de référence

L'OPCVM n'a pas d'indicateur de référence.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM: Euro.

Durée de placement recommandée

8 ans qui suivent la fin de la Période de Souscription Privilégiée. Il est fortement recommandé de n'acheter des parts de l'OPCVM que si le porteur a l'intention de les conserver jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie.

Modalités de souscription/rachat

Modalités des souscriptions :

- Période de Souscription Privilégiée : entre le lundi 15 octobre 2012 (inclus) et le vendredi 10 mai 2013 (inclus).

La société de gestion peut clore de façon anticipée la Périodede Souscription Privilégiée si au moins une des deux conditions suivantes se réalise : (i) le Dépositaire constate que le nombre maximal de parts (2.000.000) a été souscrit, (ii) la société de gestion constate que le taux d'intérêt de référence OAT TEC 10, publié chaque jour par l'Agence France Trésor est inférieur ou égal à 2,50%.

- A compter du vendredi 10 mai 2013, l'OPCVM sera fermé à toute souscription.

Modalités des rachats :

- Les rachats de parts sont possibles à tout moment (sur une fréquence quotidienne) et sont exécutés sans pénalité.
- Avant l'échéance, la valeur liquidative de l'OPCVM est soumise à l'évolution des marchés et peut être inférieure ou supérieure à la Valeur Liquidative Garantie.
- La valeur liquidative de l'OPCVM est calculée sur une base quotidienne, à l'exception des jours de bourse correspondant à des jours fériés légaux en France.

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour par le dépositaire jusqu'à 12h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Affectation des revenus : Capitalisation

Minimum de souscription initiale: 100 Euros

AVANTAGES

Le porteur de parts bénéficie:

investie dans le Panier Risqué.

- · de la Garantie telle que décrite ci-dessous.
- partiellement du rendement éventuel du Panier Risqué tout en bénéficiant d'une protection à l'échéance à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie.
- d'un mécanisme (effet "cliquet") permettant de rehausser potentiellement le niveau de la Garantie à chaque valeur liquidative et, de ce fait, de sécuriser une partie des gains potentiels.

INCONVÉNIENTS

- La Garantie ne profite qu'aux seuls porteurs conservant leurs parts jusqu'à l'échéance et qui ont souscrit sur la base des valeurs liquidatives constatées pendant la Période de Souscription Privilégiée.
- L'exposition au Panier Risqué peut, dans certaines conditions de marché, devenir nulle et rester nulle jusqu'à la Date d'Echéance de la Garantie (risque de monétarisation).
- La stratégie d'investissement utilisée par la société de gestion visant à offrir à l'échéance la Valeur Liquidative Garantie, et notamment en cas de rehaussement suite à l'activation du cliquet, ne permet pas au porteur de bénéficier totalement de la hausse potentielle du Panier Risqué.



Profil de risque et de rendement

Risque plus faible				Risque plus élevé		
Rendement potentiellement				Rendement potentiellement		
plus faible				plus élevé		
1	2	3	4	5	6	7

Le profil de risque passé ne préjuge pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie?

L'OPCVM bénéficie d'une Garantie à hauteur de la Valeur Liquidative Garantie à l'échéance. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des

techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse, pouvant engendrer des gains, ou des pertes dans la limite de la Valeur Liquidative Garantie.

L'OPCVM est dans la catégorie 3 en raison notamment de sa volatilité qui devrait se situer entre 2% et 5% et de son exposition aux OPCVM suivant des stratégies diversifiées et/ou des stratégies de recherche de performance décorrélée des marchés.

Garantie : Au titre d'une Convention de Garantie, Deutsche Bank AG, London Branch (le « Garant ») s'est engagé envers l'OPCVM à ce que la valeur liquidative de l'OPCVM à la Date d'Echéance de la Garantie soit au moins égale à la Valeur Liquidative Garantie.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00%				
Frais de sortie	Aucun				
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.					
Frais prélevés par le fonds sur une année					
Frais courants	1,12%				
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances					
Commission de performance	Aucune				

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2019.

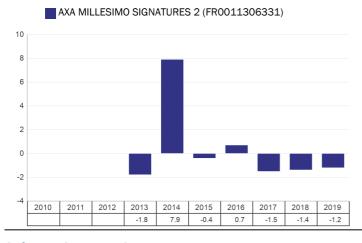
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut:

- les commissions de performance (néant)
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 27/09/2012.

Les performances passées sont calculées en Euro et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services

Informations supplémentaires: plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com. Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse https://www.axa-im.com/en/remuneration. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site <u>www.axa-im.com</u>.

Fiscalité:

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.

